



2023 / 65

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - JAY Hélène - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique  
Mme GROS Claudine à M. DUNAND François  
Mme KALIAKODAS Evelyne à M. POINTET André  
Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

**EXCUSÉS** : M. GSELL Bernard  
M. GUILLARD Paul

**Date de Convocation** :  
22 juin 2023

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 18  
Votants : 22

Monsieur François DUNAND est désigné Secrétaire de Séance.

### Objet : PV de transfert GEMAPI à l'APTV

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise exerce la compétence GEMAPI en lieu et place de la CCVA.

Par conséquent, il convient de définir la liste des biens et dettes à transférer à l'APTV au travers d'un procès-verbal.

**Vu** la délibération 2022 / 99 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 portant approbation de la modification des statuts de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise et de l'adhésion à la carte de compétence 3 ;

**Considérant** la nécessité de produire l'état des biens et dettes transférés à l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise suite au transfert de compétence ;

**Vu** le projet de procès-verbal ;

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de procès-verbal.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous actes afférents suite au transfert de compétence.

Pour	Contre	Abstention	NPPV*
22			

\*Ne prend pas part au vote

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

  
André POINTET

